

**CERTIFICAT DE CONFORMITE  
(VEHICULES PRET A L'EMPLOI)**

JE SOUSSIGNÉ, CITEF - ZONE INDUSTRIELLE DU CLOS MARQUET - 42 400 SAINT CHAMOND  
CERTIFIE QUE LE VÉHICULE LIVRE ENPRET A L'EMPLOI :

DENOMINATION		(3)
(D1) MARQUE :	CITEF	
(D2) TYPE :	SBH	
VARIANTE :	<del>C-D-E-F</del>	(1)
VERSION :	<del>0D-0T-1T-3D-3T</del>	(1)
(D3) DENOMINATION COMMERCIALE :		non concerné
(E) NUMÉRO D'IDENTIFICATION :	V F 9 S B H E 3 D S 7 7 7 2 0 5 2	(2)
(F1) MASSE EN CHARGE MAXIMALE TECHNIQUEMENT ADMISSIBLE (kg) :	33000	
(F2) MASSE EN CHARGE MAXIMALE ADMISSIBLE EN SERVICE DANS L'ETAT (PTAC) (kg) :	<del>32000</del> - 33000	(1)
(F3) MASSE EN CHARGE MAXIMALE ADMISSIBLE DE L'ENSEMBLE EN SERVICE DANS L'ETAT (PTR) (kg) :		non concerné
(G) MASSE EN SERVICE (G1 + 75) (kg) :		non concerné
(G1) POIDS A VIDE NATIONAL (PV) (kg) :	6 980 kg	(1)
(J) CATEGORIE INTERNATIONALE :	O4	
(J1) GENRE NATIONALE :	SREM	
(J3) CARROSSERIE (DESIGNATION NATIONALE) :	BENNE - <del>BENNE CERE</del>	(1)
(K) NUMERO DE LA RECEPTION PAR TYPE :	L-0578-01-04	
(P1) CYLINDRÉE (cm <sup>3</sup> ) :		non concerné
(P2) PUISSANCE NETTE MAXIMALE (kW) :		non concerné
(P3) SOURCE D'ÉNERGIE :		non concerné
(P6) PUISSANCE ADMINISTRATIVE (CV) :		non concerné
(Q) RAPPORT DE PUISSANCE / MASSE (UNIQUEMENT POUR MOTOCYCLE) (kW/kg) :		non concerné
(S1) NOMBRE DE PLACES ASSISES (Y COMPRIS CELLE DU CONDUCTEUR) :		non concerné
(U1) NIVEAU SONORE À L'ARRÊT (dB [A]) :		non concerné
(U2) RÉGIME DE ROTATION DU MOTEUR LUI CORRESPONDANT (min <sup>-1</sup> ) :		non concerné
(V7) CO <sub>2</sub> (g/km) :		non concerné
(V9) CLASSE ENVIRONNEMENTALE :		non concerné

EST ENTIEREMENT CONFORME AU TYPE, VARIANTE, VERSION, DONT LE PROTOTYPE A FAIT L'OBJET DU PROCES VERBAL DE RECEPTION CI- DESSUS ET PEUT, DE CE FAIT, ETRE IMMATICULE SANS RECEPTION COMPLEMENTAIRE (VOIR NOTA)

SORT DE NOS USINES LE : 20 AVRIL 2007

POUR ETRE LIVRE A :

LE SERVICE HOMOLOGATION

FAIT A SAINT-CHAMOND LE : 20 AVRIL 2007



(1) Rayer la mention inutile

(2) A compléter

(3) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

Nota - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type.

Rappel - Toute transformation de ce véhicule, susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de

la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ( en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

**ATTESTATION D' EQUIPEMENT**

CE VEHICULE EST EQUIPE DE PNEUMATIQUE	DIMENSIONS : 445 / 65 R22.5	INDICE CHARGE/VITESSE : 168J	(2)
D'UN ESSIEU RELEVABLE	OUI <del>NON</del>		(1)
D'UN ESSIEU AUTO- SUIVEUR	<del>OUI</del> NON		(1)
D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE L'ENCASTREMENT TYPE :	BRF	<del>DAER</del>	(1)
DU SYSTEME DE FREINAGE CONFORME A LA DIRECTIVE 71/320/CEE*98/12/CE			
DU MONTAGE DES PNEUMATIQUES CONFORME A LA DIRECTIVE 92/23/CEE*2001/43/CE			
DU MONTAGE D'ESSIEU(X) RELEVABLE(S) OU DÉLESTABLE SUIVANT LA DIRECTIVE 97/27/CEE*2003/19/CE			

FAIT A SAINT-CHAMOND LE : 20 AVRIL 2007

(1) Rayer la mention inutile

(2) A compléter